

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 14 MAI 2018**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-huit, le lundi 14 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

**Étaient présents** : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Alexandra BAUDIN, Sylvain ICHARD, Éric TALLIA, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Romary DESMOUGIN

**Absent ayant donné procuration** : Marie Paule FAUGERAS à Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN à Alexandre ALBRIEUX.

**Date de convocation** : 07/05/2018.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

## **I – MARCHES PUBLICS**

### **- Construction nouvelle mairie**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux indique que dans le cadre de la construction d'une nouvelle mairie un appel d'offres a été lancé.

Après réunion de la Commission d'appel d'offres et sur proposition de celle-ci, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

LOT	NATURE	ENTREPRISE	OFFRE HT
1	Gros œuvre	LOCABAT	292 636.29 €
2	Charpente-Couverture-Zinguerie-Bardage	TCD (DOMENGET)	190 264.60 €
3	Menuiseries extérieures bois - Occultations	Menuiserie Trivéro	47 367.50 €
4	Menuiseries intérieures bois	Genoulaz	66 831.62 €
5	Cloisons-Doublages- Plafonds	Rocchietti	66 139.74 €
6	Carrelages- Faïences- Chapes	A Tous Carreaux	51 090.12 €
7	Revêtements de sols souples	APM	19 535.03 €
8	Peintures-Revêtements muraux	Eurodeko	29 470.51 €
9	Façades-Isolation extérieure	MTB	40 083.15 €
10	Serrurerie Métallique	Métallerie Mauriennaise	60 007.50 €
11	Plomberie-Chauffage-VMC	Buffard	132 276.00 €
12	Electricité- Courants faibles	Dompnier	63 401.72 €
13	Forage Géothermique	SARL Auvergne Forages	52 945.00 €
14	Ascenseur	Kone	21 900.00 €
15	Terrassements-VRD-Espaces verts	Truchet	200 249.58€

Le coût total du marché s'élève à 1 334 198.36 € HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **- Contrôle technique – Escalier mécanique**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux rappelle le projet de construction d'un escalier mécanique à Valmeinier 1800. Dans ce cadre, il convient de s'adjoindre les services d'un bureau de contrôle technique. Une consultation a été lancée à cet effet.

Deux cabinets ont fait parvenir une offre.

A l'issue de la vérification des offres, celle du cabinet APAVE apparaît économiquement la plus avantageuse pour un montant de 740.00 € HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **- Etude géotechnique – Escalier mécanique**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux rappelle que dans le cadre du projet décrit ci-avant, une consultation a été faite pour la réalisation des études géotechniques préalables à la construction de l'escalier mécanique.

Deux cabinets ont fait parvenir une offre.

A l'issue de la vérification des offres, celle du cabinet SAGE apparaît économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1 935.00 € HT.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **II – ADMISSIONS EN NON VALEURS : BUDGET M14**

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet au conseil municipal le montant des non valeurs proposé par Monsieur le comptable public qui se décompose comme suit :

-D'une part, les 3 titres de l'association syndicale, datant de 2012, concernant la location des pâturages communaux pour un montant de 6 568 €.

Malgré une opposition de principe clairement affirmée, le conseil municipal se trouve dans l'obligation d'admettre ces titres en non-valeur du fait d'un vice de procédure dans l'édition de ceux-ci.

-D'autre part, des titres de secours sur piste datant de 2012-2015-2016 pour un montant 3 705.12 €.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondants sont irrécouvrables, et il en demande l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur ces titres pour un montant global de : 10 273.12 €.

## **III– COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**-TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) présenté par Philippe BAUDIN**

Les équipements (racks à vélos – bornes de recharge vélos électriques – une station multi services – borne de recharge voiture) devraient être livrés courant du mois de juin et installés avant le début de la saison estivale.

**-Association Croix du Sud présenté par Alexandre ALBRIEUX**

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT Pays de Maurienne, afin d'avoir une vision globale et prospective du développement du domaine skiable, l'Association de la Croix du Sud, en sommeil depuis quelques années, va être relancée.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **-Conseil en Energie Partagé (CEP) : convention d'adhésion avec le SDES**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention concernant un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

Le SDES propose aux communes de moins de 10 000 habitants, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine de l'énergie appliqué aux collectivités territoriales.

La commune s'acquitte d'une participation financière au service dans le cadre d'une convention triennale de mise en place du service CEP à hauteur de 90cts €/habitant/an.  
*Approuvé à l'unanimité.*

##### **-Protection des données à caractère personnel (RGDP)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrée en vigueur du Règlement Général Européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) le 25 mai prochain.

Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection.

L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

A compter du 25 mai prochain, les collectivités devront assurer leur propre conformité avec les nouvelles dispositions du RGPD.

A ce titre, chaque collectivité devra tenir un registre répertoriant l'ensemble des traitements de données personnelles effectués avec les mesures de protection mises en œuvre. Ce registre remplace, en quelque sorte, les déclarations faites jusqu'à lors à la CNIL et qui n'existeront plus (sauf exceptions).

De même, chaque collectivité devra désigner un Délégué à la Protection des Données, dont la mission sera de s'assurer et de contrôler le respect du RGPD, étant précisé qu'il existe une possibilité d'externaliser et/ou mutualiser cette fonction avec d'autres entités.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'AGATE (Agence Alpine des Territoires) a réalisé plusieurs sessions d'information sur cette nouvelle réglementation et qu'en outre, elle va proposer prochainement une offre de service comportant une mission de DPD mutualisée.

*Approuvé à l'unanimité.*

#### **V – INFORMATIONS DIVERSES**

- Les associations de l'Age d'Or, du Sou des écoles et du Patrimoine remercient la commune pour le versement de la subvention annuelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**